

MCH2: modèle comptable pour la présentation des états financiers des cantons et des communes (Module 1)

06 octobre 2021 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Personnes devant appliquer ou mettre en œuvre le MCH2
- Auditeurs d'organisations et collectivités au niveau communal

Contenu

- Règles et principes généraux
- Plan comptable
- Composants des comptes annuels
- Actifs et passifs de régularisation
- Patrimoine administratif et financier
- Subventions d'investissement – Subventions non monétaires
- Prestations propres
- Etat du capital propre
- Annexe aux comptes annuels
- Vision consolidée

Conditions-cadres

Connaissances du secteur public

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les exigences du MCH2 concernant les thèmes ci-dessus

Vous saurez

- Traiter les thématiques abordées en conformité avec les MCH2

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Yves Darbellay, (voir ci-dessus)

Gregory Jeckelmann, expert-comptable diplômé, Directeur-Associé, Jeckelmann Sàrl

Jessy Rudaz, Expert-comptable diplômé, Fondé de pouvoir, FIDAG SA

Date

06.10.2021 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	Yves Darbellay
09.15–10.15	<ul style="list-style-type: none">▪ Règles et principes généraux▪ Plan comptable▪ Composants des comptes annuels	Yves Darbellay Jessy Rudaz
10.15–10.45	Actifs et passifs de régularisation	Yves Darbellay Jessy Rudaz
10.45–11.15	Pause-café	
11.15–12.00	Patrimoine financier et patrimoine administratif <ul style="list-style-type: none">▪ Distinction entre patrimoine administratif et financier▪ Evaluation initiale▪ Règles d'activation▪ Evaluation subséquente▪ Présentation et indication dans l'annexe	Jessy Rudaz Yves Darbellay
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–14.30	Patrimoine financier et patrimoine administratif Suite	Jessy Rudaz Yves Darbellay
14.30–15.00	<ul style="list-style-type: none">▪ Subventions d'investissement – Subventions non monétaires▪ Prestations propres	Jessy Rudaz Yves Darbellay
15.00–15.30	Pause-café	
15.30–16h45	<ul style="list-style-type: none">▪ Annexe aux comptes annuels▪ Vision consolidée▪ Etat du capital propre	Gregory Jeckelmann

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.